

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
22	22	14

Date de la séance
16/06/2026

Date de la Convocation
03/06/2026

Date d'affichage

N° de délibération
16062602

Objet de la Délibération

Affectation du résultat 2025

Le seize juin deux mille vingt-six à dix-huit heures trente,

Le Conseil Syndical s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie de Nanteuil-lès-Meaux, sur une convocation en date du 03/06/2026 en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable par renvoi des articles L. 5211-1 et L. 5711-1 du même code.

Etaients présents : Fabrice BARDY, Hugues COURTIER, Pierre DELORME, Catherine DUCROT, Etienne GRANDJEAN, Emmanuel HUDE, Marie LEAL, Denis LEMAIRE, Vincent MENOT, Jean-Luc PECHARMAN, Régis SARAZIN, Emilie SURAY, Christophe VAMBRE, Françoise VASSELON,

Excusés : Cyprien BESNARD (pouvoir à Etienne GRANDJEAN), Benoit CODRON (suppléant Hugues COURTIER) Pierre-Edouard DHUICQUE, Aline MARIE-MELLARE, Arnaud PLOUY, Fernando RODRIGUES (pouvoir à Régis SARAZIN), Marc ROUQUETTE, Vincent VYT

Absents :

Madame Marie LEAL a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

LE CONSEIL SYNDICAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5, applicable par renvoi de l'article R.5711-1-1 du même code.

VU l'instruction budgétaire M57,

VU la délibération portant approbation du Compte Financier Unique du Budget principal du Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux de l'exercice 2025 présenté le 16 juin 2026,

VU le résultat d'exploitation du Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal présenté le 16 juin 2026,

CONSIDÉRANT le résultat de fonctionnement excédentaire de clôture 2025 s'élevant à 1.709.049,51 €

CONSIDÉRANT le résultat d'investissement excédentaire de clôture 2025, hors restes à réaliser, s'élevant à 3.030.802,26 €

CONSIDÉRANT le solde déficitaire des restes à réaliser de 731.511.36 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation 2025 du Budget Principal du Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux comme suit :

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
Le : _____

et publication ou notification
Le : _____

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication/affichage

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le 30/06/2026

S²LOW

ID : 077-257705012-20260616-16062602-DE

- 1.000.000 € au 1068 afin de participer à l'investissement 2026.
- Le solde, soit 709.049,51 € sera reporté au compte 002.

Le Président,

Régis SARAZIN



La Secrétaire de séance

Marie LEAL